

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt cinq janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte – Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie -

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BEUCHER Sylvie – Mme REVERT Anne-Claire – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc – M. COMMUN Cédric -

ETAIT ABSENTE : Mme PITOU Peggy -

Mme BEUCHER Sylvie a donné pouvoir à M. MOUETAUX Patrick.

M. CHEVÉ Gilles a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal.

M. COMMUN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

Date de convocation : 15 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2024

♦ **Adoption de l'Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de séance du 04.12.2023

Soumis à délibération

- Désignation d'un délégué suppléant au SIAEP de Sillé le Guillaume (remplacement de G. Boulay)
- Consultation de maîtrise d'œuvre pour rénovation du logement de l'école – 6 rue de Paris
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (avancement de grade)

Non soumis à délibération

- Presbytère
- Travaux de voirie 2024
- Point sur réunion assainissement secteur du Puits Forget
- Informations diverses
- Questions diverses

Compte rendu des décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

♦ **Désignation du secrétaire de séance** : Mme LENORMAND Valérie est désignée Secrétaire de séance.

♦ **Adoption du procès-verbal de séance du 4 décembre 2023** : le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIAEP DE SILLE LE GUILLAUME (REMPLACEMENT DE G. BOULAY) :

DELIBERATION N°D20240125-001 (Présents : 08 – Votants : 11 - Pour : 11)

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué suppléant au sein du **Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Sillé le Guillaume (SIAEP)**, en remplacement de M. Gérard Boulay, Conseiller municipal décédé.

Le Conseil municipal, vu la délibération D20200525-030 en date du 25.05.2020, décide que cette désignation n'est pas faite au scrutin secret.

M. DORNEAU Jean-Marc se porte candidat aux fonctions de délégué suppléant au sein du SIAEP de Sillé le Guillaume.

Le Conseil municipal accepte cette candidature à l'unanimité.

CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR RENOVATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE – 6 RUE DE PARIS :

DELIBERATION N°D20240125-002 (Présents : 08 – Votants : 11 - Pour : 11)

Le Maire rappelle que la Fondation Anaïs pourrait devenir locataire de la maison de l'école située 6 rue de Paris, dans le cadre d'une expérimentation pour une mise en co-location de 4 résidents à vivre hors de l'établissement.

Ce logement nécessite des travaux de rénovation pour cette mise en location (isolation, chauffage, fenêtres, salle de bains...).

Afin d'engager ces travaux, susceptibles d'être éligibles à subvention, il convient d'en chiffrer le montant et de procéder à une mise en concurrence en organisant une consultation d'entreprises.

Le Maire propose de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre afin d'élaborer un cahier des charges.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de lancer un programme de rénovation du logement de l'école situé *6 rue de Paris*,
- Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et notamment de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre dans le cadre des délégations du Conseil municipal données au Maire par délibération n°D20200525-029 du 25 mai 2020.

La programmation de ces travaux dépendra de la décision du preneur.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE) :

Le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité d'avancement de grade de M. Vaillant Hervé, agent technique, au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Il propose, compte tenu de la qualité de son travail, de créer le poste correspondant et d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION N°D20240125-003 (Présents : 08 – Votants : 11 - Pour : 11)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial ;

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, et de supprimer un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en raison de l'avancement de grade d'un agent ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire, après avis du Comité Social Territorial rendu le 23/01/2024, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

-La suppression à compter du 01/04/2024, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

-La création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

Adopte à l'unanimité la modification du tableau des emplois et des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 01/04/2024					
Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail hebdomadaire
Filière administrative					
Secrétaire de mairie	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	35h
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	24h
Filière technique					
Agent d'entretien polyvalent responsable	Agent de maîtrise principal	C	1	1	35h
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	35h
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	35h
Agent d'entretien (ménage)	Adjoint technique	C	1	1	8h
Filière animation					
Agent d'entretien (ménage)	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	4h

PRESBYTERE :

Le Conseil était invité à une visite du presbytère avant le début de séance.

Une réflexion doit être engagée sur le devenir de ce bien immobilier, libre de bail au 01.01.2024, suite au départ de l'Abbé Maurice Chevalier en maison de retraite.

Chaque conseiller présent est interrogé.

Il en ressort que ce logement, faisant partie du patrimoine communal, n'est pas louable en l'état.

M. le Maire propose de le conserver pour un usage communal.

En attendant de trouver une solution sur son avenir, il est proposé de mettre les salles du rez-de-chaussée à disposition de **l'Association du Comice** jusqu'en août 2024 pour l'organisation des ateliers et le stockage des décorations. Une salle pourra également rester à disposition du référent pour la préparation des sépultures.

Sur proposition du Maire, le premier étage, indépendant, est conservé à titre de logement de secours temporaire.

Après échanges et un tour de table, les membres du Conseil municipal souhaitent conserver ce patrimoine communal et approuvent les solutions d'usage proposées.

Quelques meubles seront conservés par la commune avec l'accord de la famille du Père Chevalier et de la Paroisse.

Une réflexion, à plus long terme, sera ultérieurement engagée sur le devenir de ce bien.

Historique de la propriété :

Presbytère construit sous le règne de Charles X, lors de la seconde Restauration (1815-1830).

Le 12 août 1825, le Conseil municipal approuve le devis du nouveau presbytère et vote pour 7 223 francs de travaux.

En 1826, construction du nouveau presbytère après la démolition de l'ancien.

TRAVAUX DE VOIRIE 2024 (HORS AGGLOMERATION – CCHSAM) :

M. Mouetaux, Adjoint en charge de la Voirie, fait part du rendez-vous avec M. Level, technicien Cchsam, fixé au jeudi 1^{er} février pour finaliser le programme de travaux de compétence communautaire :

Besoins recensés :

Curage de fossés VC 148 Les Marais

Curage de fossés VC 4bis entre Le Douet et Le Rocher (entrées de champs)

Curage de fossés VC 131 entre la Paffetière et Le Chesnay

Enduit croisement RD 112 / VC 135 La Touasnière

Enduit VC 136 La Mahonnière

Les travaux non réalisés en 2023, reportés en raison de la cessation d'activité de l'entreprise attributaire du marché, seront ajoutés au programme 2024.

POINT SUR REUNION ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SECTEUR DU PUIITS FORGET) :

Une réunion de présentation du projet par le cabinet de Maîtrise d'œuvre Safège, était organisée le lundi 15 janvier en Mairie, en présence des habitants concernés, du Maire et des Adjointes. Le montant estimatif des travaux s'établit à 144 000 € ht (*chiffrage avant-projet à affiner*).

8 branchements sont concernés.

Ce projet sera mis en œuvre au second semestre 2024. Chaque raccordable bénéficiera de 2 ans, à compter de la réception des travaux, pour effectuer **obligatoirement** son branchement, moyennant

une taxe forfaitaire unique de 1 150 € au titre de la PAC (**P**articipation pour **A**ssainissement **C**ollectif).

INFORMATIONS DIVERSES :

◆ **Dispositif « participation citoyenne »** : présentation du dispositif à la population par la Gendarmerie lors d'une réunion publique le 18 janvier 2024. Environ 50 personnes présentes. Signature d'une convention à venir entre l'Etat, la Commune et la Gendarmerie. Cette mesure vise à prévenir les actes délictueux.

◆ **Champ photovoltaïque du Gué-Ory** : permis de construire délivré par l'Etat le 15/01/2024 par arrêté préfectoral sur la parcelle appartenant à la Cchsam. Début de construction projetée en 2026.

◆ **Dégradations chambres France Telecom Orange / Fibre Axione à Mortefontaine** : les chambres ont été ouvertes dans la nuit du 22 janvier et les câbles sortis. Les câbles en cuivre ont été volés. Communication Orange : 66 clients impactés par la panne résultante sont des installations non fibrées ; le délai de réparation n'est pas connu. Un double dépôt de plaintes a été effectué en gendarmerie (Mairie et Orange).

◆ **Travaux de voirie / éclairage public lotissement la Plaines des Boulaies** : réunion avec le cabinet Soderef, Maître d'œuvre, et les entreprises, fixée au lundi 29 janvier. Une actualisation des coûts est attendue par les entreprises titulaires des marchés signés en 2014, ainsi qu'un planning de travaux. Etant rappelé que les travaux devront impérativement être terminés et payés fin octobre, afin de ne pas perdre le bénéfice d'une subvention Leader de 10 000 € pour la partie « éclairage public ».

◆ **Arrêt de bus place du Placître** : par courrier du 18/01/2024, la Région relance sur les obligations communales relatives à la mise en accessibilité de ce point d'arrêt routier desservi par le réseau Aléop. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention régionale à hauteur de 70 %. Une étude va être lancée avec recherche de devis.

◆ **Sarthe Habitat** : convention de partenariat reçue suite à la proposition de constructions de logements (Plaine des Boulaies) présentée au Conseil municipal en date du 05.09.2023. La délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil.

◆ **Dates à retenir :**

Lundi 19 février à 20h00 : Commission Finances

Jeudi 22 février et/ou jeudi 7 mars à 20h30 : Conseil municipal (vote du CFU et du BP)

◆ **Demandeurs d'emploi :**

Au 01/01/2024 : 47 dont 25 hommes – 22 femmes – 43 indemnisables

QUESTIONS DIVERSES :

- Terre-plein *rue des Acacias* endommagé (constaté le 9.11.2023) : devis à demander pour remise en place des bordures
- Poteau bois fibre optique 10-12 *rue des Tilleuls* (sinistre du 10.10.2023) : relancer Axione pour remise en place du poteau resté incliné

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises en application des délégations du Conseil au Maire par délibération n°D20200525-029 du 25 mai 2020.

Le Conseil municipal a délégué au Maire pour la durée du mandat :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, jusqu'à un montant de 40 000 € ht ;
- la passation des contrats d'assurance, et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4600 € (maximum autorisé) ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10000 € par sinistre ;
- la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 €,
- le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 40 000 €.

Le Conseil municipal prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau annexé au présent procès-verbal.

La séance est levée à 22h00

La Secrétaire,
Valérie LENORMAND.

Le Maire,
Philippe RALLU.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20240125-001

D20240125-002

D20240125-003

Publié le : 23.02.2024